



Cabinet du Ministre de l'écologie
et du développement durable,
le 01 septembre 2005

La Ministre de l'écologie et du développement durable Nelly OLIN s'est vivement réjouie des mesures prises en matière d'écologie annoncées par le Premier Ministre Dominique de Villepin, lors de sa conférence de presse du 1^{er} septembre.

Ces mesures pour les économies d'énergie et les transports propres donnent un nouvel élan à la lutte contre le changement climatique menée par l'ensemble des Ministres du Gouvernement dans leurs domaines respectifs.

Le Premier Ministre a en effet annoncé des décisions fortes en faveur de l'écologie et des économies d'énergie :

- un crédit d'impôt renforcé à partir de l'an prochain pour les matériaux d'isolation et les chaudières à condensation (40%, au lieu de 25%, pour les logements antérieurs à 1977 et acquis depuis moins d'un an) et les énergies renouvelables comme les chauffe-eau solaires (50% au lieu de 40%) ;
- un crédit d'impôt renforcé pour la voiture propre (2000€ au lieu de 1525€) ;
- un programme de R&D pour un véhicule sobre en carburant à horizon de cinq ans d'un montant de 100 millions d'euros ;
- une majoration de la taxe à l'immatriculation sur les cartes grises concernant essentiellement les 8% de véhicules particuliers les plus fortement émetteurs de gaz à effet de serre ;
- des moyens supplémentaires pour doper les transports collectifs (100 millions d'euros de l'Agence pour le financement des infrastructures et 300 millions d'euros de prêts de la Caisse des dépôts) ;
- atteindre l'objectif de 5,75% de biocarburants dès 2008 grâce à de nouveaux appels d'offres.

Ces mesures s'ajoutent aux mesures déjà prises lors du Plan Climat et permettent à la France de respecter le protocole de Kyoto et d'avancer sur la voie de la réduction par quatre des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050.

Contacts presse :

Eva Quickert-Menzel
Tél: 01.42.19.11.68 - fax: 01.42.19.11.31
pressecab@ecologie.gouv.fr
20, avenue de Ségur - 75007 PARIS